

Cet article est tiré de

# L'ÉRABLE



revue trimestrielle de la  
Société royale  
Cercles des Naturalistes  
de Belgique asbl



Conditions d'abonnement sur  
[www.cercles-naturalistes.be](http://www.cercles-naturalistes.be)

# Parc naturel des deux Ourthes

## Les fonds de vallées s'ouvrent à la nature

par Olivier BALTUS\*

**A**fin de rencontrer les objectifs du plan de gestion, la Commission de gestion du Parc naturel des deux Ourthes, dont font partie les **Cercles des Naturalistes de Belgique**, a élaboré un projet dans le cadre du programme européen Interreg et intitulé « Protection et développement des éléments de liaison du réseau écologique transfrontalier dans la région des Ardennes belgo-luxembourgeoises ». Sélectionné par les instances européennes, ce projet vient de rentrer dans sa phase opérationnelle.

### Introduction

Le brouillard se dissipe peu à peu, sous l'effet des premiers rayons du soleil, laissant apparaître les cimes des arbres couvrant les versants. Les herbes scintillent de rosée et, telle un vaste tapis doré couvrant la plaine alluviale, ondoient sous l'effet d'une brise légère. Les toiles d'araignées sont tissées et attendent, déjà, les insectes qui, encore endormis, se réchauffent lentement avant de s'activer. Le cordon d'aulnes de la berge dessine sa silhouette sur des tons pastel en sursis, lorsque le chant mélodieux de la grive musicienne sort la vallée de sa torpeur. D'un battement d'ailes lent, presque nonchalant, le héron quitte son dortoir pour rejoindre le bord de la rivière dont l'eau coule lentement en de larges plages aux reflets verdâtres. Subitement, son cours s'accélère sous l'effet du rétrécissement du lit enserré dans des roches tout à coup proéminentes. Perché sur une pierre, le cincle plongeur guette sa pitance faite de petites larves vivant sur le fond caillouteux. Le spectacle de la nature se déploie, avec ses joies et ses drames. Un monde féérique s'anime, qui verra tantôt la capture d'un mulot par le renard en vadrouille, tantôt l'accouplement de deux demoiselles, assurant ainsi la perpétuité de l'espèce.

La multitude des habitats représentés dans une vallée en font un des écosystèmes les plus riches et dynamiques qui soient. En fonction de ses exigences écologiques, chaque espèce végétale et animale occupe une niche bien déterminée. L'équilibre s'établit au sein de chaînes trophiques dominées par les superprédateurs, comme le brochet, la loutre et l'épervier.

En plus de leur diversité biologique remarquable, les vallées offrent des paysages grandioses appréciés des randonneurs. Les pêcheurs y exercent leur hobby. En fonction de leur disposition et de leur qualité, certains terrains seront occupés par une agriculture ou une sylviculture adaptées. Enfin, les rivières constituent une composante identitaire des régions qu'elles traversent.

La conciliation des diverses fonctions écologique, sociale et économique des vallées est nécessaire à leur sauvegarde et à leur valorisation. Dans cette optique, le Parc naturel des deux Ourthes, en collaboration avec la Fondation luxembourgeoise « Hëllef Fir d'Natur » et d'autres opérateurs, a présenté à l'Union européenne un projet visant à restaurer la valeur écologique des fonds de vallées, en tant qu'élément de liaison du réseau écologique transfrontalier.

En date du 26 mars 2004, le Comité de Pilotage du programme INTERREG III-A Wallonie-Lorraine-Luxembourg a marqué son accord en vue d'un cofinancement FEDER de 396 000 euros, soit 48 % d'un budget total de 825 000 euros.

Le périmètre du projet couvre le territoire des communes wallonnes de Bertogne, Gouvy, Houffalize, et Laroche et luxembourgeoises de Clervaux,



\* If agronome. Vice-président du Parc naturel des 2 Ourthes. Administrateur CNB.

**Le Parc naturel des deux Ourthes\*** (PN2O) a été créé par l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juillet 2001. Couvrant les communes de Bertogne, Gouvy, Houffalize, Laroche, Sainte-Ode et Tenneville, il s'étend sur 61 300 ha pour une population de 16 500 habitants. Situé au cœur de l'Ardenne et adossé à la frontière luxembourgeoise, son territoire est essentiellement constitué par des plateaux agricoles et par les vallées dont les versants abrupts sont occupés par la forêt, composée à parts égales d'essences feuillues et résineuses. L'Ourthe orientale et l'Ourthe occidentale se rencontrent à Nisramont, où l'Ourthe continue de dessiner des méandres serrés, d'où émergent des sites grandioses dont le Hérou.

Les vallées, dont beaucoup ont été reprises en vue d'être intégrées dans le réseau NATURA 2000, présentent un intérêt écologique de premier plan. Le plateau des Tailles, en partie dans le Parc, est quant à lui connu pour ses vastes tourbières et notamment les tourbières bombées du Grand Passage près de Tailles et de la Fange aux Mochettes près de Samrée. Si le tétras lyre y a disparu il y a une vingtaine d'années (si ce n'est l'une ou l'autre observation isolée), on peut encore y observer d'autres espèces d'oiseaux remarquables comme le bruant des roseaux, la locustelle tachetée, la pie-grièche grise, la bécassine des marais, l'engoulevent d'Europe, la chouette de Tengmalm, le traquet pâtre ou le tarier des prés. L'hôte de marque de ce plateau est incontestablement la cigogne noire qui y est régulièrement observée et qui est nicheuse dans cette zone. Le bocage, toujours bien présent, constitue également un attrait tant paysager que naturel qui convient particulièrement à diverses espèces de petits passereaux comme la fauvette grise, les pouillots et bien d'autres... Les tourbières basses et hautes, les landes à bruyères, les nardaies ou les viviers constituent quelques-uns des habitats d'intérêt communautaire présents dans le PN2O. Des espèces végétales remarquables comme la bruyère quaternée, la canneberge, la camarine noire, le rossolis, la linaigrette vaginée, la narthécie, l'andromède ainsi qu'une multitude d'espèces de laïches y croissent.



\* Parc naturel des deux Ourthes – Rue de La Roche 8 – 6660 Houffalize – 061/26 79 00.

*Eschweiler, Troisvierges, Weiswampach et Wincrange.* Le cofinanceur wallon est le Ministère de la Région wallonne, Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement, Division de la Nature et des Forêts, pour un montant total de 210750 euros, soit 25,55 %.

### **Objectifs poursuivis**

Le projet vise la restauration et la préservation des milieux et des éléments de liaison linéaires du réseau écologique transfrontalier, essentiels en tant qu'habitat et de couloirs de communication et d'échange pour de nombreuses espèces animales et végétales. Plus précisément, ce sont les vallées de l'Ourthe, de ses deux branches orientale et occidentale et de tous leurs affluents qui sont visés. L'initiative s'inscrit dans la politique européenne de conservation du patrimoine naturel visant l'établissement du réseau de sites protégés Natura 2000.



### **Protection et développement des éléments de liaison du réseau écologique transfrontalier dans la région des Ardennes belgo-luxembourgeoises**

Beaucoup de fonds de vallées ardennaises, mêmes étroits, ont été plantés d'épicéas communs dans le but de rentabiliser ces espaces en bordure des cours d'eau. Ces plaines alluviales constituent en réalité le lit majeur des ruisseaux et rivières, occupés quelques jours ou semaines par an ou même encore plus sporadiquement, lorsque les fortes précipitations provoquent des « inondations ». Les conditions de croissance et d'exploitation n'étant pas optimales, les arbres poussent mal et n'offrent qu'un faible rendement. Ces plantations sont par ailleurs particulièrement sensibles aux maladies et sujettes aux chablis.

Les équilibres hydrologiques sont perturbés et des risques d'inondations accrus sont reportés vers l'aval. Les plantes sauvages typiques de ces milieux humides très particuliers, et leur cortège d'espèces animales de toutes sortes, ne peuvent plus s'y développer. Cela a aussi pour effet de supprimer le rôle normalement joué par les vallées en tant qu'élément de liaison entre divers sites naturels de grande valeur. La difficulté, sinon l'impossibilité pour certaines espèces de papillons par exemple, de circuler d'un site à un autre et de mélanger ainsi leurs gènes au sein de leurs populations, affaiblissent ces dernières ou les condamnent à disparaître.

Le projet a démarré le 1<sup>er</sup> mai 2004 pour une durée de trois ans. En plus du Parc naturel, trois partenaires wallons sont impliqués : la Division de la Nature et des Forêts, l'asbl Réserves Naturelles RNOB et l'asbl Atelier Environnement de Durbuy.

Dans les zones identifiées comme prioritaires en raison de leur valeur écologique réelle ou potentielle, il sera proposé aux propriétaires de fonds humides enrésinés qui le souhaitent une indemnité financière intéressante basée sur la classe de rentabilité et l'âge des arbres. En contrepartie, ils s'engageront à exploiter leurs plantations d'épicéas dans un délai d'un an et à ne pas y replanter de résineux ni de peupliers pendant une durée de 30 ans.

Lorsque cela sera nécessaire, les terrains déboisés seront nettoyés afin de permettre leur gestion écologique, pour laquelle les propriétaires auront 3 possibilités :

- a) ils assument ce rôle personnellement avec leurs propres moyens et en respectant les prescriptions des plans de gestion établis par les partenaires naturalistes du projet ;
- b) ils adhèrent au programme de gestion par pâturage itinérant, via un troupeau de moutons, mis en place par le projet INTERREG III-A, et ce pour une durée minimale de 10 ans ;
- c) ils délèguent cette mission aux associations naturalistes du projet, soit via la conclusion d'un bail emphytéotique de longue durée, soit via la vente des terrains concernés.

Au total, nous espérons travailler sur une cinquantaine d'hectares minimum.

Les haies et arbres solitaires sont aussi des éléments constitutifs de la trame du réseau écologique en milieu rural agricole. De ce fait, diverses actions viseront leur entretien, gage de leur maintien, en collaboration avec les agriculteurs.

Une place importante sera réservée à l'information et la sensibilisation du grand public et des principaux acteurs locaux directement concernés par l'aménagement du territoire, le patrimoine naturel, la gestion de l'eau, l'agriculture, la sylviculture, le tourisme...

